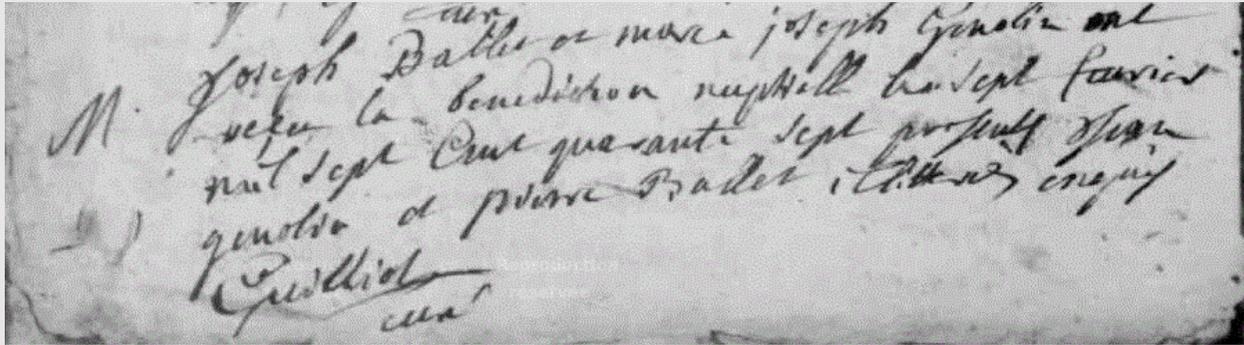


7 février 1747 : Ballet Joseph & Genolin Marie Joseph.



Ballet Joseph, né à Montanges le 21 janvier 1720, fils de Claude François et de Claudine Perret.
Genolin Marie Josèphe, née à Montanges le 12 avril 1727, fille de Joseph et d'Andréanne Berroz.
Mariage en présence de Jean Baptiste Hilaire Genolin, frère de l'épouse

Naissance le 18.07.1764 de Jeanne, fille naturelle de Marie Joseph Genolin, veuve de Joseph Ballet, décédé à Montanges le 24 juin 1760.

Jeanne, fille naturelle de Marie Joseph Genolin dite Pochi veuve de Joseph Ballet est née le 18 juillet 1764 sur les neuf heures du soir et le lendemain à minuit et demi a été baptisée à Champfromier par Jean Antoine Genolin, curé de ladite paroisse suivant la déclaration qu'en a faite Françoise Reygrobelle, maîtresse sage-femme. Le 19 juillet reçue par Maître Pierre Joseph Maurier, notaire royal et curial des terres de Montanges et Champfromier en présence de Marcellin Marcelin et François Mermet dit Grognet qui n'ont signé et celle de Jean Antoine Genolin reçu aussi par le même notaire le 29 juillet en présence François Mermet dit Leydu et d'Etienne Louverier dit Jacquet, tous deux sergents bannerets qui n'ont signé avec le dit curé. Le parrain a été Jean Bouillet dit Sardin, cabaretier à Montanges et la marraine Françoise Reygrobelle, sage-femme, jurée illettrés. Montanier Blaise, curé.

On a assuré que la dite veuve a fait une déclaration de sa grossesse datée du 21 avril 1764 reçue par Joseph Delaville, châtelain de Montanges et Champfromier en présence de Jean Antoine Genolin, curé de Champfromier et d'André Genolin dit Pochi, laboureur des Sanges ses deux frères par laquelle elle a assuré que le dit enfant était des œuvres et faits d'André fils de Claude Buffard dit Berthet, laboureur de Montanges ; laquelle déclaration n'a parue qu'après l'emprisonnement de la susdite veuve, ce qui a fait penser qu'elle n'a été faite par nec ante partum sed post partum afin de lui éviter les peins portées par les édits de nos rois et pour ne pas déshonorer la famille.

Ceci est d'autant plus vrai que le châtelain a toujours nié avoir reçu aucune déclaration de la susdite veuve, que maître Maurier en a dressé procès-verbal en présence de François Guinet et de Laurent Berroz qui tous deux n'ont signé.

Décès de Marie Josèphe à Montanges le 5 mars 1782.